

Monsieur le Ministre d'Etat,

A Tours, un promoteur tout puissant déverse 1000 m³ de remblais en un lieu très vulnérable aux inondations

Dans une lettre du 5 mars dernier, votre cheffe de Cabinet nous assurait que le cas du permis de construire du 31-33 rue du Docteur Fournier à Tours, bafouant les règles de prévention des risques d'inondation, retenait toute votre attention. Effectivement, le 23 mars, la Direction Générale de la Prévention des Risques nous informait qu'elle demandait à Madame la Préfète d'Indre et Loire de nous adresser une réponse. Même après deux relances, il n'y a jamais eu de réponse.

En ce lieu traversé par un ruisseau enterré (absent du permis de construire) où les inondations de caves sont fréquentes (le 11 juin de cette année pour la dernière), où l'inondation de référence (1856) nous submergerait par 4,20 m d'eau, les alarmes n'ont pas manqué. Outre votre ministère, sont notamment intervenus une centaine de riverains (témoignages, rassemblements, demande de retrait...), les trois associations environnementales les plus importantes du département (demande de retrait pour fraude), M. le Député de Tours (lettre écrite sur le remblaiement à Mme la Préfète qui n'a pas répondu), un conseiller municipal (question orale "*C'est avec consternation que je vois se poursuivre une opération immobilière qui manifeste une insolente indifférence à ce risque*").

Rien n'y fait, ce promoteur semble tout-puissant. Outre le silence de Mme la Préfète, il bénéficie du soutien de la Mairie de Tours, qui elle-même n'a pas respecté des règles de sécurité (notamment la cote des Plus Hautes Eaux Connues) et a été jusqu'à se prévaloir oralement du soutien de la DDT qui n'avait pas été consultée alors qu'elle aurait dû l'être. Construire en un tel lieu n'aurait même pas dû être instruit : on n'a jamais bâti à Tours des maisons de plain-pied aussi basses. Il y a eu un passe-droit. L'espace arboré, au fond duquel sont prévues les trois maisons, a été rasé en février sans autorisation expresse. Quant à la Justice, elle nous reproche de nous opposer au permis et elle refuse de prendre en compte les risques d'inondation. Deux plaintes ont été déposées, mais elles ne sont pas traitées en priorité.

Profitant de l'inertie des vacances d'été et abusant de son impunité, le promoteur, sans autorisation municipale d'occupation de la voirie, vient de commencer, ce jeudi 16 août, le remblaiement, qui apparaît plus important qu'on ne le craignait : presque 1000 m³ ; l'endroit le plus creux de l'îlot de maisons va devenir le plus haut. La DDT, la Préfecture, la Mairie ont été alertées, aucune réponse n'est donnée, les camions continuent à déverser leur chargement, alors que tout remblaiement est rigoureusement interdit par le PPRI de 2016 et déjà en 2012, date du permis. **Ici l'Etat de Droit n'existe plus.**

Nous savons, M. le Ministre, combien vous êtes attaché à cet Etat de Droit, nous savons que pour vous les autorités de ce pays doivent être solidaires avec la population, nous savons que vous ne sauriez ignorer la prévention des risques naturels. C'est pourquoi nous nous adressons directement à vous pour que vous exigiez l'arrêt immédiat des remblaiements et le retrait de tous les remblais déjà déposés.

Il y a plus incroyable encore. Voici un mois, nous avons découvert une nouvelle anomalie frauduleuse du permis de construire. Le cadastre n'est pas respecté et les trois maisons de ville de fond de la parcelle empiètent d'un mètre et demi sur la propriété voisine. Nous pensions qu'il est impossible en France de construire chez le voisin et que cela ne peut qu'entraîner le retrait du permis. Nous ne nous attendions donc pas à ce coup de force du promoteur, mais sa position critique l'a au contraire conduit à pratiquer au plus vite la politique du fait accompli. Les voisins ont mis un fil séparateur "*Propriété privée*". Il a été arraché. Sans que le bornage qu'il a diligenté n'ait été finalisé, le fraudeur a placé ses marques d'appartenance hors de sa parcelle, il veut remblayer là aussi : il s'empare d'un lieu qui n'est pas sien.

Oui, Monsieur le Ministre d'Etat, il est urgent de rétablir ici la Loi de la République. Nous comptons sur votre intervention et vous prions d'agréer l'expression de notre très haute considération.

Collectif de riverains SIVZER

Détails, photos et documents en pressibus.org/sivzer